

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2014

Présents :

M. Denis GRAS, Mlle Michelle BASTIDE, M. Jean-Marc BRUGERON, M. Frédéric MONTANIER, Mmes Rose-Marie CORNUT, Marcelle ROUQUET, Marie-Thérèse PROUHEZE, MM François ESTEVENON, Robert CURNUT, J-Philippe MACHARD

Mme Catherine REVERSAT-PINTENET a donné pouvoir à Mlle Michelle BASTIDE

1- Comptes administratifs 2013 (Budget principal et Assainissement)

M. le Maire présente les comptes administratifs 2013, principal et assainissement, lesquels font apparaître :

Budget principal, section de fonctionnement : Résultat 2013 excédent de recettes pour 26 970,85 Euros, excédent cumulé s'élevant à 114 150,23 Euros

Section d'investissement : Excédent de dépenses 60 042,94 Euros pour l'année 2013, auquel ont été ajouté les dépenses non encore réalisées, mais contractualisées et les recettes certaines, mais également non réalisées, ce qui porte le résultat cumulé à un besoin d'investissement de 124 992,01.

Ces dépenses non encore réalisées sont imputables pour plus de 90 % à l'extension du cimetière communal , opération rendue urgente, du fait de l'augmentation importante de la population municipale, liée au peu d'emplacements encore libres ainsi qu'aux demandes de columbarium.

Le compte administratif du budget « Assainissement » fait apparaître un résultat cumulé positif en section d'exploitation pour 96,27 Euros et en section d'investissement pour 4 600,28 Euros (excédents de recettes à reporter en 2014)

2- Comptes de gestion

Les comptes de gestion du comptable public, Monsieur Christian Blayac reflètent à l'identique les comptes administratifs.

3- L'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget principal est faite, pour sa totalité, à la section d'investissement

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité des membres présents et représentés (et en l'absence de M. le Maire) soit 10 voix « pour » et aucune abstention, ni voix « contre »

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité, soit 11 voix « pour » et aucune abstention, ni voix « contre », de même que l'affectation des résultats de fonctionnement.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2014

4- Création de l'agence départementale « Lozère ingénierie »

Conséquemment à la disparition du service « ATESAT » des services de l'Etat aux collectivités locales, le conseil général de la Lozère a décidé de créer une agence départementale « Lozère ingénierie » pour combler les besoins d'assistance technique existants. Les communes et groupements de communes ont la possibilité d'y adhérer pour la somme de 0,40 Euro hors taxes par habitant (le chiffre INSEE de la population de la commune de la Chaze de Peyre au 01/01/2014 s'élève à 293 hab.) et par an. Une participation aux frais est payée, en sus de l'adhésion, par les collectivités faisant appel à ce nouveau service.

Cette adhésion est approuvée à l'unanimité, soit 11 voix « pour » et aucune abstention, ni voix « contre »

5- Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps non complet de 16 heures hebdomadaires

L'agent technique ayant été promu agent de maîtrise, cette création est approuvée à l'unanimité, soit 11 voix « pour » et aucune abstention, ni voix « contre »

6- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Le conseil général de la Lozère souhaite intégrer le GR 65 (Chemin de St Jacques de Compostelle) au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires, et, en conséquence, demande aux communes concernées de se prononcer sur le tracé proposé, et dans l'éventualité de modifications à y apporter, de proposer un nouveau tracé respectant le cahier des charges du PDESI.

Les membres du conseil approuvent le tracé en vigueur à l'unanimité, soit 11 voix « pour » et aucune abstention, ni voix « contre »

7- Voirie 2014

M. le Maire informe les conseillers que le programme Voirie 2014 porté par la Communauté de Communes de la Terre de Peyre, et bénéficiant cette année notamment à la Chaze de Peyre est en cours de réalisation, via la procédure de Marché Public.